



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 14 janvier 2020 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2019**
 - 4. Correspondances**
 - 5. Affaires découlant**
 - 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne (résol.)
 - 6.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration (résol.)
 - 6.3 Programme de crédit de taxes foncières agricoles (résol.)
 - 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de décembre 2019 (résol.)
 - 8. Permis de construction**
 - 9. Période de questions**
 - 10. Tour de table des conseillers et du maire**
 - 11. Clôture de l'assemblée**
 - 12. Levée de l'assemblée**
-
- 1. Ouverture de la séance (19 h 30)**

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 4 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller François Descarreaux et secondée par la conseillère Renée Ouellette.
 - 3. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2019**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par le conseiller François Descarreaux.
 - 4. Correspondances**
 - 5. Affaires découlant**
 - 6. Affaires nouvelles**

2020-01-01

2020-01-02



N° de résolution
ou annotation

2020-01-04

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

6.1 Entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne, organisme humanitaire sans but lucratif, possède des ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter les municipalités lors de sinistre mineur ou majeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais doit renouveler l'entente de services aux sinistrés pour les trois prochaines années avec la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE lors de sinistre, nous devons détenir une entente de services afin que celle-ci puisse intervenir auprès des sinistrés sur le territoire de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 170 \$ sont à déboursier à la Croix-Rouge canadienne annuellement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la Municipalité de La Bostonnais autorise la directrice générale, Mme Michelle Cantin, à signer l'entente de service aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne, et de payer les frais de 170 \$ annuellement.

6.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet-Projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil de la municipalité de La Bostonnais approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.



N° de résolution
ou annotation

6.3 Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) et la fiscalité agricole

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une inégalité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreux

QUE la municipalité de La Bostonnais:

EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;

DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre responsable de la Mauricie, M. Jean Boulet, à la députée de Laviolette – Mauricie, M^{me} Marie-Louise Tardif, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.



N° de résolution
ou annotation

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de décembre 2019, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Au 31 décembre 2019, 2 permis ont été délivrés pour une valeur de 250 \$ rapportant 10 \$ à la Municipalité.

9. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 40 et se termine à 20 h 11.

10. Tour de table des conseillers

11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 15.


Michel Sylvain, maire


Michelle Cantin, directrice générale